



MODALITES D'INSCRIPTION – ETE 2023

Aux ALSH (Puyricard et Couteron) / STAGES / SEJOURS

Enfants et adolescents

Diffusion du « programme général été 2023 » à partir du 14 avril 2023

Directement au secrétariat du Centre Socio-Culturel et sur notre site internet www.cscdavin.fr

Inscriptions à l'ALSH et stages pour les habitués

Pour l'ALSH : De 3 ans scolarisé à 12 ans : 5 jours et plus de présence depuis juillet 2022

Pour les Stages : Ados / Pré-ados (Collégiens) - Pas de critère d'ancienneté

3 phases pour les inscriptions, pour vous éviter de longs temps d'attente.

Compléter et préparer préalablement, les documents administratifs

- **Préremplir et scanner les documents suivants au format PDF uniquement** : « Fiches d'inscription été 2023 », « fiches sanitaires et de renseignements », « Copie des vaccins – Pages du Carnet de santé variables selon date de naissance », « Assurance RC », « feuille d'imposition 2022 (sur les revenus 2021)»
Vous trouverez ces documents en **page d'accueil de notre site / documents téléchargeables**
- **Comment remplir la fiche d'inscription** Compléter la fiche (Puyricard et / ou Couteron) avec les dates et créneaux souhaités durant la période estivale - Manuellement ou par informatique car PDF Modifiable.
- En cas d'inscription à un stage (*1^{er} choix*), ne pas oublier de cocher en parallèle, les jours souhaités en « ALSH classique » (*2^{ème} choix*) au cas où il n'y ait plus de place dans le stage demandé.

Prise de RV et envoi des documents

- Connectez-vous sur notre site Internet à compter du **lundi 24 avril - 20h00** afin de fixer la date d'un R-V administratif (*chemin d'accès* : **Page d'accueil / Enfance Jeunesse** (Au-dessus du bandeau photo en haut de la page) / **Prise de R-V**)
 - Prendre un R-V de 20 minutes (pour 2 enfants max) entre le mardi 9 mai et le jeudi 25 mai.
 - Joindre les documents que vous aurez préalablement préparés.
 - Une confirmation d'envoi vous sera notifiée immédiatement par le module de RV.
- ATTENTION**
- ✓ **Toute inscription anticipée avant 20 h ne sera pas prise en compte**
 - ✓ La fiche d'inscription **ne constitue pas une inscription définitive**, mais une fiche de vœux détaillée pour l'accueil de votre (vos) enfant(s) dépendant des disponibilités d'accueil.
 - ✓ En l'absence des informations sur vos revenus 2021 et/ou du n°Caf, nous considérerons que vous êtes sur le barème le plus élevé.
- Les personnes ne souhaitant pas utiliser Internet pourront procéder aux inscriptions en déposant directement au secrétariat les documents administratifs ci-dessus, au format papier, à compter du mardi 25 avril - 8h30
 - Après réception, ces fiches seront **enregistrées** scrupuleusement par **ordre d'arrivée (heure)** par le secrétariat.
 - Après traitement par le secrétariat, un mail vous sera adressé pour faire un point sur les inscriptions en cours, et vous rappeler la date du R-V administratif.

Confirmation définitive de votre inscription

lors du rendez-vous administratif, fixé par vous-même au moment du dépôt du dossier

- **Vérification et corrections** éventuelles de vos inscriptions avec le secrétariat.
- **Règlement** des périodes retenues en fonction des disponibilités d'accueil, selon votre ordre d'arrivée.
- Merci de ramener les pièces et documents éventuellement demandés par le secrétariat.

Attention : toute absence au R-V entraîne une annulation automatique de la réservation

Inscriptions aux séjours vacances

Tous les adhérents du CSC ML Davin à jour de leur cotisation – Pas de critère d'ancienneté

Mêmes modalités et jours que pour l'ALSH - Voir ci-dessus

Inscriptions à l'ALSH et stages pour les occasionnels et nouveaux

Moins de 5 jours de présence depuis juillet 2022

Mêmes modalités et jours que pour l'ALSH – Mais changement de jour

POUR LES OCCASIONNELS

- **Compléter et préparer préalablement**, les documents administratifs au **format PDF uniquement**
« Fiches d'inscription été 2023 », « fiches sanitaires et de renseignements », « Copie des vaccins – Pages du Carnet de santé variables selon date de naissance », « Assurance RC », « avis d'imposition 22 (sur revenus 21)»
- **Prise de R-V et envoi des documents** : Connectez-vous sur notre site Internet à compter du **vendredi 26 mai – 20 h**, afin de fixer la date d'un R-V administratif (chemin d'accès : **Page d'accueil / Enfance Jeunesse (Au-dessus du bandeau photo en haut de la page) / Prise de R-V**) (**Attention : Toute inscription anticipée avant 20 h ne sera pas prise en compte**)
 - Prendre un R-V de 20 minutes (pour 2 enfants max) entre le mercredi 7 et le vendredi 16 juin.
 - Joindre les documents que vous aurez préalablement préparés.Les personnes ne souhaitant pas utiliser Internet, pourront procéder aux inscriptions en déposant les pièces demandées au format papier, directement au secrétariat à compter du mardi 30 mai - 8h30

POUR LES NOUVEAUX D'AIX EN PROVENCE

- **Inscription directement au secrétariat** à compter du mardi 30 mai - 8h30, en fonction des places disponibles. Venir avec les documents administratifs ci-dessus au format papier.
- **Confirmation définitive de votre inscription** lors du rendez-vous administratif, fixé avec le secrétariat au moment du dépôt du dossier.

Attention : toute absence au R-V entraîne une annulation automatique de la réservation

Inscriptions pour les nouveaux - Hors Aix-en-Provence

(Eguilles, Venelles, St Cannat, Le Puy Ste Réparate, étranger...)

Inscriptions sur place en fonction des places disponibles à partir du mardi 20 juin 2023 - 8h30

Venir avec les documents administratifs ci-dessus au format papier.

Désistements et annulations (Voir règlement intérieur de l'ALSH)

- **Annulations** : Les demandes d'annulation devront se faire par le dépôt au secrétariat, l'envoi par mail à annulation@cscdavain.fr d'un « formulaire d'annulation type » (téléchargeable sur le site du Centre Socio-Culturel) dans les délais suivants :
 - Pour l'ALSH de juillet : Date limite le **vendredi 23 juin 2023**.
 - Pour l'ALSH d'août : Date limite le **Jeudi 13 juillet 2023**.
- Remboursement des **absences maladie** sur présentation d'un certificat médical communiqué dans les 48h.
- Diffusion des programmes détaillés de l'ALSH à partir du vendredi 9 Juin 2023.

Sylvain ZAMMIT

Responsable du Secteur enfance/jeunesse

Jean-Luc ANDREANI

Directeur du CSC